

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 novembre 2007**

Délibération n° 2007-4538

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération décentralisée au Liban - Prolongation de la présence du représentant permanent de la Communauté urbaine

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Mermoud

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 2 novembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 13 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Marquaille), Polga (pouvoir à M. Pacalon), Daclin (pouvoir à Mme Guillaume), Balme, Brillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Brochier (pouvoir à Mme Bargoin), Mmes David (pouvoir à Mme Petitjean), Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Lelièvre), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à Mme Reynaud), M. Nardone (pouvoir à M. Brolquier), Mme Peytavin (pouvoir à M. Chevailler), MM. Serres (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à M. Guétaz), Terracher (pouvoir à M. Girod), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mme Pedrini, MM. Vesco, Barge, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Mme De Coster, M. Guillemot, Mmes Pallega, Pesson, MM. Philip, Rendu, Touati, Vial.

Séance publique du 12 novembre 2007**Délibération n° 2007-4538**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Coopération décentralisée au Liban - Prolongation de la présence du représentant permanent de la Communauté urbaine**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Communauté urbaine est impliquée dans un programme de coopération décentralisée au Liban, consistant en un appui technique et méthodologique que la direction de l'eau apporte aux établissements des eaux du Liban.

Le mode d'intervention de la Communauté urbaine au Liban est actuellement basé sur la présence d'un représentant permanent, sous statut de volontaire de solidarité internationale avec l'Association française des volontaires du progrès (AFVP). A cette fin, et conformément aux termes de la délibération du Conseil n° 2005-3066, une convention de partenariat entre la Communauté urbaine et l'AFVP est actuellement en vigueur.

Afin de prolonger la présence de notre représentant au Liban jusqu'au terme de nos engagements conventionnels actuels auprès des établissements des eaux du Liban, il est proposé de renouveler la mise à disposition du volontaire pour une durée de six mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mai 2008. Conformément aux clauses de la convention, ce renouvellement peut être effectué par voie d'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté urbaine et l'AFVP. Les modalités de base de la participation financière de la Communauté urbaine aux coûts du volontaire resteront inchangées, soit une participation mensuelle de 1 600 € au titre du financement du volontaire et de la prise en charge des frais de logement et de fonctionnement de la mission sur place, soit une participation de 9 600 € pour six mois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la prolongation de la présence initialement prévue pour deux années du représentant de la Communauté urbaine au Liban pour six mois, soit jusqu'au 31 mai 2008, afin de permettre la poursuite du programme de coopération décentralisée jusqu'à mai 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 à la convention signée avec l'Association française des volontaires du progrès (AFVP), pour la mise à disposition d'un volontaire de solidarité internationale représentant la Communauté urbaine pour six mois supplémentaires.

3° - La dépense de 9 600 € sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2008 - compte 674 300 - fonction 1 111 - dans le cadre des crédits budgétaires affectés à la coopération décentralisée, au titre du dispositif financier mis en place par la Communauté urbaine dans le cadre de la loi dite loi Oudin.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,